

LA RESTAURATION AU COLLEGE ET AU LYCEE

PRESENTATION

L'établissement propose aux familles une restauration en self-service avec deux systèmes de fréquentation.

1. La demi-pension au forfait

L'abonnement proposé est de 4 ou 5 repas par semaine avec indication des jours où l'élève est abonné.

L'abonnement est trimestriel (septembre-décembre, janvier-31 mars, 1^{er} avril-vacances d'été). Le changement d'abonnement ou de qualité (externe ou demi-pensionnaire) est possible en début de trimestre, sur demande écrite et motivée de la famille, demande adressée au chef d'établissement.

Les abonnés ont droit à des remises (cf. règlement intérieur).

Le règlement peut se faire :

- en espèces ou en chèque, à l'intendance du lycée de l'Iroise ;
- par carte bleue pour les élèves du lycée ;
- par le prélèvement automatique de début novembre à début juillet sur le compte bancaire de la famille.

Les familles ayant opté pour le prélèvement automatique doivent remplir une autorisation de prélèvement et y joindre un relevé d'identité bancaire.

2. La demi-pension au ticket

Il s'agit des élèves déjeunant régulièrement au self 1, 2 ou 3 jours dans la semaine. Ces élèves achètent, d'avance, des repas auprès du service d'intendance. L'achat se fait par bloc de dix repas, soit 32 € en 2020.

A l'inscription de leur enfant comme demi-pensionnaire à la carte, les familles indiqueront le ou les jours choisis dans la semaine. Les changements de jour(s) ou de qualité se font sur demande écrite et motivée de la famille adressée au chef d'établissement.

N.B. : les élèves qui désirent accéder au service de restauration occasionnellement ou en dehors des jours choisis pour leur forfait peuvent acheter des tickets auprès du service d'intendance, pour un montant de 3,20 € en 2020.

Quelle que soit la formule choisie, la présence de l'élève au restaurant scolaire est obligatoire les jours où l'élève est abonné.

Le contrôle des présents est assuré par un système informatique de contrôle d'accès qui enregistre les passages des élèves à l'occasion de la lecture de leur carte personnelle.

Chaque élève dispose d'une **carte magnétique personnelle** comportant son identité: c'est la lecture de la carte qui permet l'accès au restaurant scolaire. Cette carte est délivrée à la famille lors de la première inscription pour un montant de **7,70 €**. Utilisée avec soin, elle peut servir plus d'une année scolaire. En cas de perte ou de casse, son remplacement immédiat est obligatoire et est à la charge de la famille.

MODALITES D'INSCRIPTION

Les fiches d'inscription doivent être déposées ou transmises **à l'intendance** accompagnées du chèque représentant le paiement de la carte magnétique **pour le lundi 6 juillet 2020 dernier délai.**

Sauf avis contraire des familles et sans retour de la fiche d'inscription, la qualité (demi-pensionnaire au forfait, demi-pensionnaire au ticket, externe) de l'année précédente sera reconduite automatiquement.

Les familles qui, pour des raisons financières ne peuvent respecter ce calendrier doivent formuler une demande d'aide au **FONDS SOCIAL DES CANTINES** auprès de madame LE LOCH, assistante sociale au **02 98 41 09 17** (dossier à retirer auprès de l'assistante sociale ou à l'intendance).

TARIFS : 1^{ère} période du **lundi 1^{er} septembre au vendredi 18 décembre 2020.**

L'accueil du lundi 1^{er} septembre inclut le repas au self le midi.

4 jours/semaine : 176.00 €
5 jours/semaine : 217.60 €

Le tarif des repas au ticket est, à l'unité d'un montant de 3,20 € (32 € les 10 tickets) en 2020.

INSCRIPTION/REINSCRIPTION

DEMI-PENSION

Année scolaire 2020/2021

Je soussigné (e)

NOM : **PRENOM :** **CLASSE :**

Demande son inscription en qualité de demi-pensionnaire et choisit la formule du

Forfait 5 jours Forfait 4 jours Tickets 3 jours Tickets 2 jours Tickets 1 jour

Mon enfant prendra son (ses) repas le (les) lundi mardi mercredi jeudi vendredi

Mode de paiement : espèces chèque prélèvement automatique

Il n'y a pas de prélèvement automatique pour les demi-pensionnaires inscrits un, deux ou trois jours : ils créditent leur carte par chèque ou espèces à raison de dix ou vingt repas, soit 32 € ou 64 € en 2020.

Fait à Brest, le

Signature du responsable de l'élève.

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

POUR TOUTE DEMANDE DE REGLEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE, VOUS AVEZ L'OBLIGATION DE NOUS FOURNIR LE MANDAT DE PRELEVEMENT REMPLI ET SIGNE, ACCOMPAGNE D'UN RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE.

LES AUTORISATIONS ACCORDEES ANTERIEUREMENT SONT CADUQUES.

SANS VOTRE AUTORISATION (OU RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION), VOTRE DEMANDE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.

Tarifs :

Catégorie	Forfait septembre- décembre 2020	Echéancier novembre-janvier	Echéancier février-juillet
Forfait DP 5 jours	217.60 €	73€	55 €
Forfait DP 4 jours	176.00 €	59 €	44 €

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez AGENT-COMPTABLE LYCEE IROISE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de AGENT-COMPTABLE LYCEE IROISE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 03 ESD 479524

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : AGENT-COMPTABLE LYCEE IROISE

Adresse : place de Strasbourg

BP 92349

Code postal : 29223

Ville : BREST CÉDEX 2

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--	--

						(
--	--	--	--	--	--	---	--	--	--

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)**Rappel :**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par AGENT-COMPTABLE LYCEE IROISE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec AGENT-COMPTABLE LYCEE IROISE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.